

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Pouvoirs :

Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 151217-04-ADM-

CONVENTION AVEC LA VILLE D'OLORON - REMBOURSEMENT DES FLUIDES

M. AURISSET indique que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais utilise des locaux appartenant à la ville, transférés à la CCPO dès sa création, à savoir :

- la salle de spectacle La Chapelle,
- la cuisine centrale.

Par ailleurs, la commune est propriétaire d'une part, de la Villa Bourdeu raccordée au réseau « Energie » de l'Espace Jéliote, propriété de la CCPO, et d'autre part, du local du C.A.S. du personnel communal et intercommunal.

Il y a lieu de conclure une convention entre les deux collectivités visant à fixer les conditions de remboursement des fluides dans le cadre de l'occupation desdits locaux.

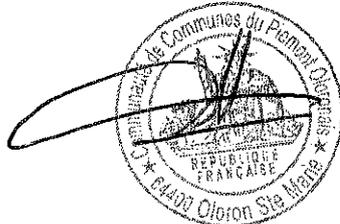
Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et à régler les dépenses afférentes.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 Décembre 2015

Suivent les signatures


Affiché le 29.12.2015

Le Président
Daniel LACRAMPE

REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE